



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

EARL DE LA RIVIERE – Modification(s) de société

Référence : L015667

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 16 décembre 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société

GAEC DE LA RIVIERE Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Siège social : Kerastang 29290 SAINT RENAN R.C.S BREST 439 467 473 Transformation D'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire, en date à SAINT RENAN du 15 juin 2022, il résulte ce qui suit : A compter du 15 juin 2022, le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Reconnu de LA RIVIERE est transformé en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, dénommée EARL DE LA RIVIERE Société Civile régie par les articles L 324-1 à L 324-10 du Code Rural. Le capital social est fixé à un montant nouveau de 100 000 €. Le siège social demeure fixé à Kerastang 29290 SAINT RENAN. L'objet social demeure l'exploitation agricole ainsi que toutes activités connexes et similaires. La durée de la société est de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Le gérant est Monsieur Anthony COLLOC, demeurant à Kerastang 29290 SAINT RENAN. Toute cession de parts sociales consentie à des personnes autres que le conjoint d'un associé, ses ascendants, descendants, un co-associé ou le conjoint de l'un d'eux devra être agréée par tous les associés. Le dépôt des pièces sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de BREST. Pour avis, La gérance

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
